

**Délibérations du
Comité Syndical**

EPIDROPT

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage
24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 09 avril 2024

Délibération n° DE_2024_011

Date de la convocation : 25/03/2024

Membres

en exercice :

17

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 30 à la salle de réunion de la Salle des fêtes de Monteton - - 47120 - MONTETON, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Jean DE MONTEIL (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Jérôme BETAILLE (CD 24)

Présents non votants :

Représentés :

Excusés : Danielle DHELIAS (CD 47)

Absents : Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Christelle GUIONIE (CD 33), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Daniel BARBE (CD 33), Laurent CAPELLE

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Objet : Base de loisirs : choix du prestataire

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que Pro sports 24 a assuré la prestation de l'animation de la base de loisirs du 8 juillet 2023 au 27 août 2023 et les week-ends de septembre.

Le prestataire a mis en place sur le lac du paddle et des canoës kayak et a rencontré des difficultés pour le maintien de la publicité sur les axes routiers.

Pour renouveler l'opération, le prestataire demande une aide financière de 6 000.00 €.

Lors de la réunion du 21 décembre 2023, le comité syndical avait décidé de reporter sa décision quant à la poursuite ou non de l'animation dans le but de créer une activité autour du lac du Lescourroux.

A la réunion du bureau du 20 mars 2024, les élus ont souhaité maintenir cette activité pour la saison 2024.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Décide le maintien de l'activité canoë kayak et paddle sur le lac du Lescourroux, pendant la saison estivale de 2024,
- Décide de retenir Pro sports 24 pour assurer la prestation canoë kayak et paddles pour la saison estivale 2024,
- Décide d'attribuer une aide financière à Pro sports 24 de 6 000 € pour la mise en place d'une prestation paddle et canoës kayak, pour la saison 2024,
- D'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 10 avril 2024
et publié ou notifié
le 10 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Le président,
Stéphane FARESIN